Image not found or type unknown

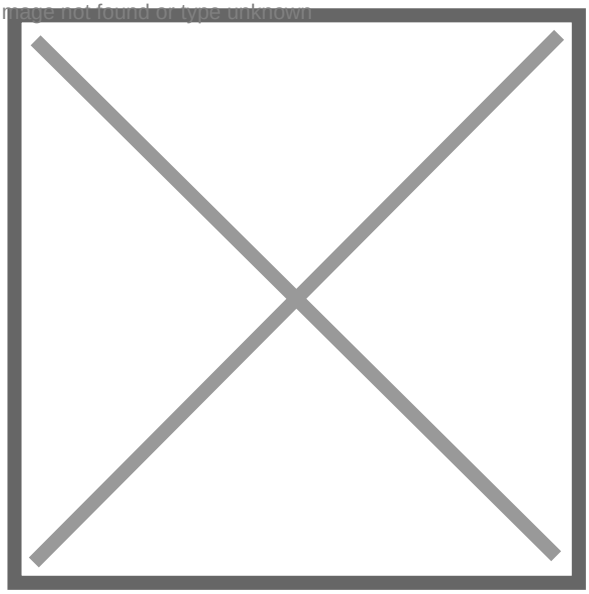

Problème résiliation avec SOLOCAL

Par **vic89**, le **16/08/2021** à **09:39**

Bonjour

Je suis une entreprise et nous avons souscrit un contrat SOLOCAL avec un bon de commande qui date du 09/09/2019 sur le bon de commande c'est écrit date de souscription au 09/09/2019. La première échéance n'as été prélevée que le 02/04/2020 j'ai voulu résilier pour le 09/09/2021 et il me dise que la fin de contrat n'est que au 02/04/2022 or sur toutes mes factures il y a inscrit en premiere page date de commande le 09/09/2019 et en tout petit sur la 2eme page que la date de tacite reconduction annuelle sera faite au 02/04/2022. Puis je avoir un recours pour faire résilier a la date du bon de commande et non à la date de leur premier prélèvement?

Cordialement

Victoria XXXXXXXX anonymisation

Par **Visiteur**, le **16/08/2021** à **10:48**

Bonjour

En dernier recours, après une lettre R/AR au service clientèle de l'entreprise,

https://www.mediation-telecom.org/mediateur

Par **vic89**, le **16/08/2021** à **10:56**

Bonjour,

J'ai envoyé ma lettre en rar deux mois avant septembre 2021 et ils l ont recu mais il me dise que la résiliation ne se fera qu en avril 2022 alors que le date de souscription etait en septembre 2019.

Par **vic89**, le **17/08/2021** à **07:52**

Bonjour

Qu est ce que vous appelez date de signature ? Car ce n était pas moi la secrétaire à l époque et je crois que ça a été fait en signature électronique car je n ai aucun document en signature manuscrite. Je vais rappelez solocal pour avoir ce document.

Cordialement

Victoria

Par **chaber**, le **17/08/2021** à **10:27**

bonjour

Quelle était la date d'effet du contrat?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés